

Professeur d'Enseignement Artistique (F/H) Spécialité Musique

Les postes sont à pourvoir dans les 18 conservatoires rattachés à la Direction des Affaires Culturelles (DAC) qui ont pour mission, de dispenser un enseignement artistique spécialisé en danse, en musique et en théâtre, conduisant à une pratique amateur autonome ou pré-professionnelle, de conserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel, soutenir la création, accompagner la diffusion des œuvres créées et permettre au plus grand nombre l'accès à l'offre et à la pratique culturelle.

En tant que professeur des conservatoire (F/H), vous assurez un enseignement collectif ou individuel dans votre discipline, conduisez des projets pédagogiques et artistiques, contribuez aux dynamiques partenariales et à la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle. Vous êtes susceptible d'animer et de coordonner une équipe.

Vous exercez ces missions à temps complet, sous l'autorité des directeurs d'établissements. La durée hebdomadaire des cours est fixée à 16 heures.

Ce concours est ouvert pour la spécialité musique et ont ouverts des postes, notamment dans les disciplines suivantes : Direction d'ensembles vocaux, Musiques traditionnelles, Jazz, Musiques actuelles, Accompagnement danse ou musique, Cordes, Bois, Piano, Formation musicale etc.

La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 225€ en début de carrière (traitement, indemnités, primes).

Avantages :

- Congés annuels lors des vacances scolaires ;
- Remboursement partiel des frais de transports domicile-travail (75 % du pass Navigo par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris (<https://www.paris.fr/services>) ;
- Offres loisirs de l'AGOSPAP <https://www.agospap.com>
- Participation à la mutuelle santé et prévoyance santé.

Inscriptions au concours
du 7 septembre au 9
octobre 2026

Concours
Professeur d'Enseignement
Artistique - (F/H)
SPÉCIALITÉ MUSIQUE
(catégorie A)
Épreuves à partir du 23.11.2026

PROFIL :

Conditions de recevabilité :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique (F/H) ou justifier d'une équivalence (pour les détails consulter la brochure du concours)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique ;

Compétences attendues :

- Connaissance approfondie de la musique et de son environnement ;
- Adaptabilité à tous les publics ;
- Aptitude à s'inscrire dans un projet d'établissement la démarche réseau des conservatoires parisiens ;
- Connaissance et respect des droits et devoirs des fonctionnaires et de la déontologie encadrant la relation pédagogique.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

